

JOURNÉE  
TECHNIQUE



**ÉCLAIRAGE DES LIEUX  
DE TRAVAIL**  
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SALARIÉS

**MARDI 31 MARS 2026**

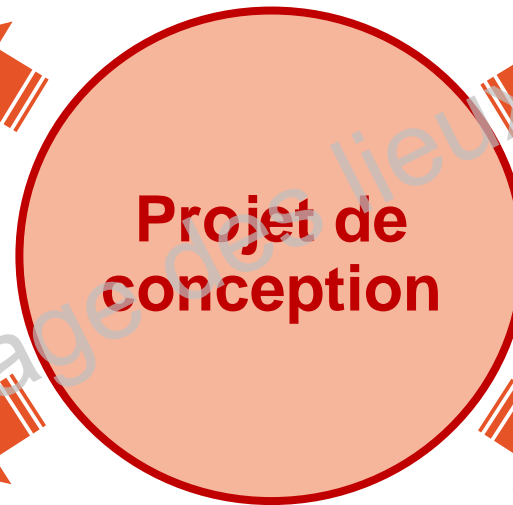
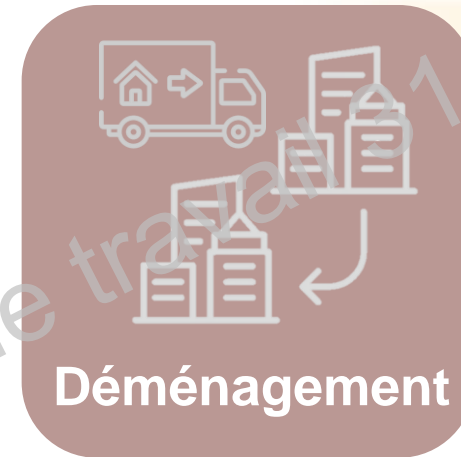
# Prendre en compte l'éclairage dès la conception des lieux de travail

**Eric Liehrmann, INRS**



# Une diversité de projets

Des typologies différentes



# Une diversité de projets

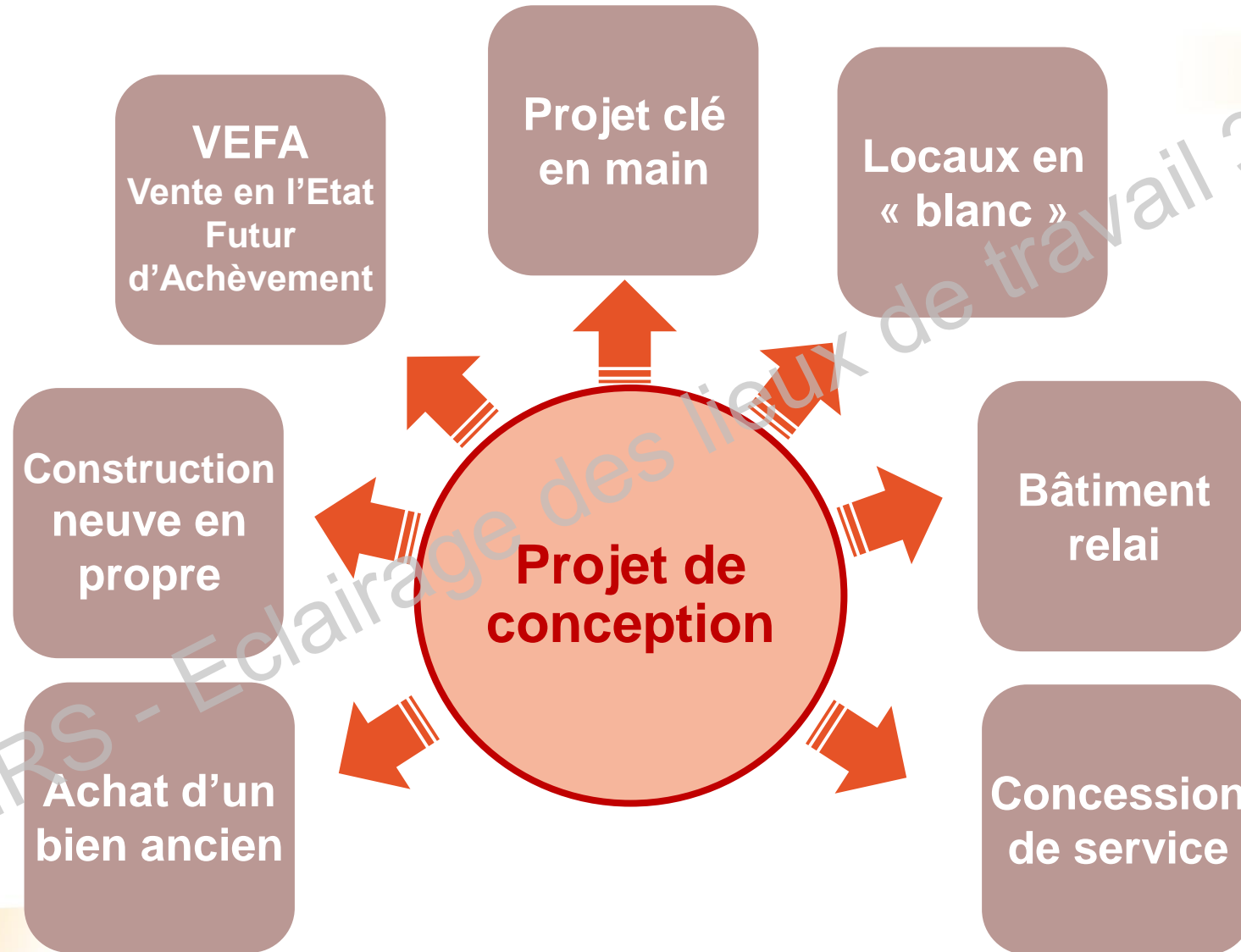
Des échelles différentes



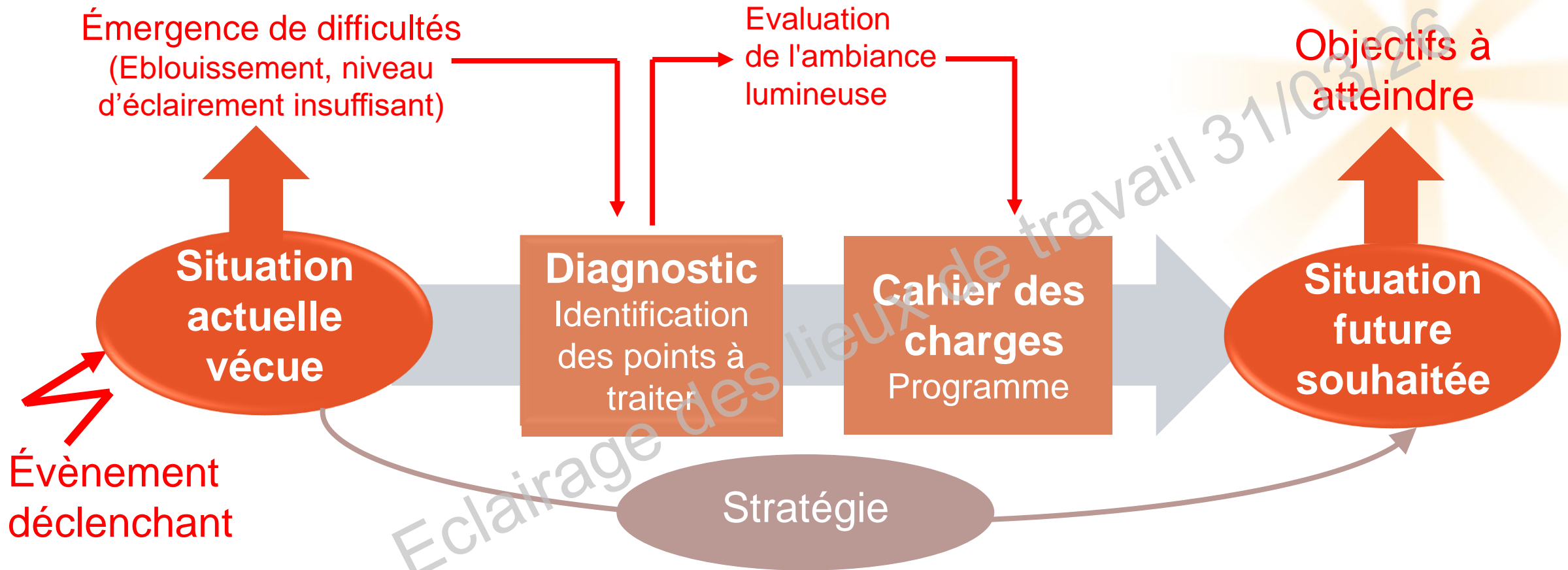
Illustrations générées par IA

# De quels projets parle-t-on ?

Des statuts / montages différents



# Le projet de conception : des objectifs, un processus



**Dès la conception, intégrer la santé et la sécurité au travail...**

**... en prenant en compte l'activité réelle de travail**

**... afin d'anticiper les futures situations de travail et les risques associés**

# Pourquoi penser à l'éclairage dès la conception ?

## Répondre aux principes généraux de prévention

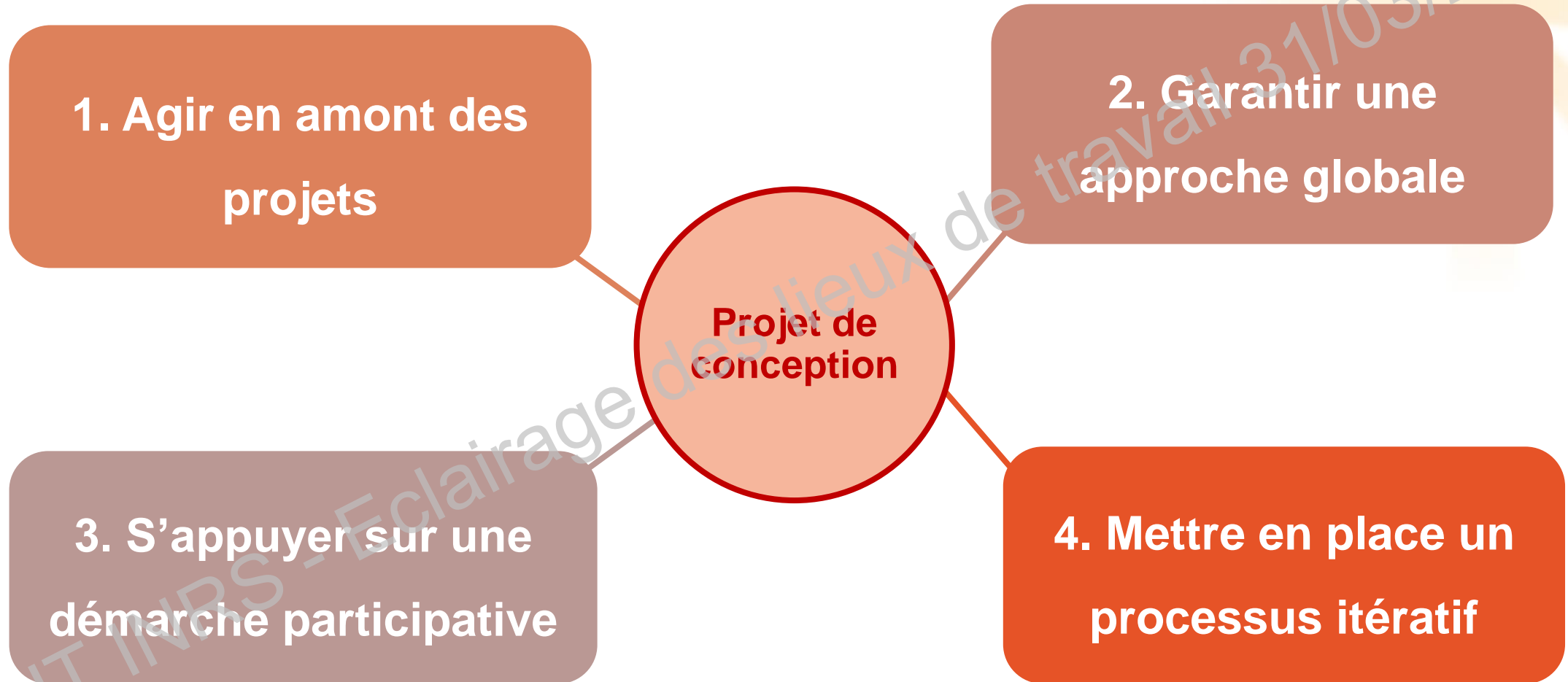
(Art L 4121-2 du Code du Travail)

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques
3. **Combattre les risques à la source**
4. **Adapter le travail à l'homme**
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
8. Donner la priorité aux mesures de protection collective
9. Donner les instructions appropriées aux salariés

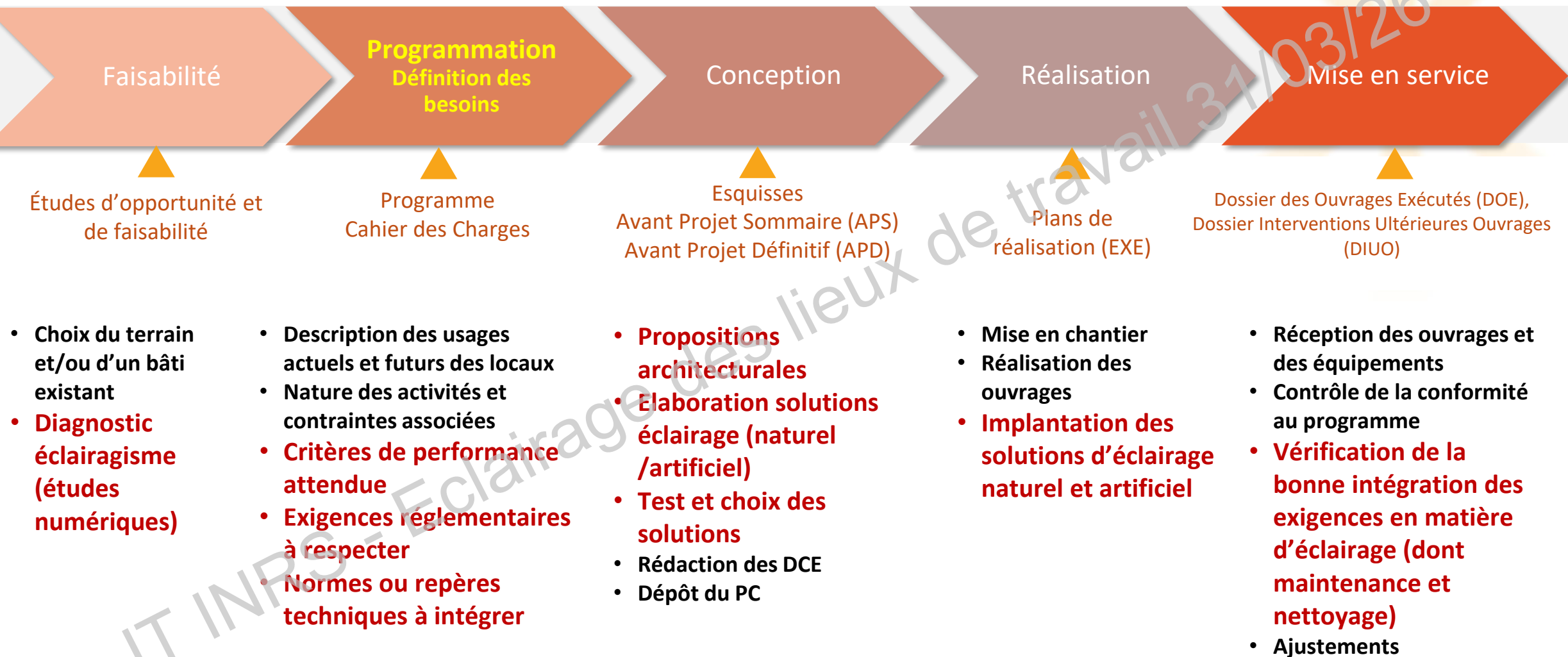
Intégrer la prévention le plus en amont possible, dès la **conception des lieux de travail**, des équipements ou des modes opératoires

En particulier en ce qui concerne la **conception des postes de travail** ainsi que le choix des **ambiances physiques**, des équipements de travail et des méthodes de travail et de production

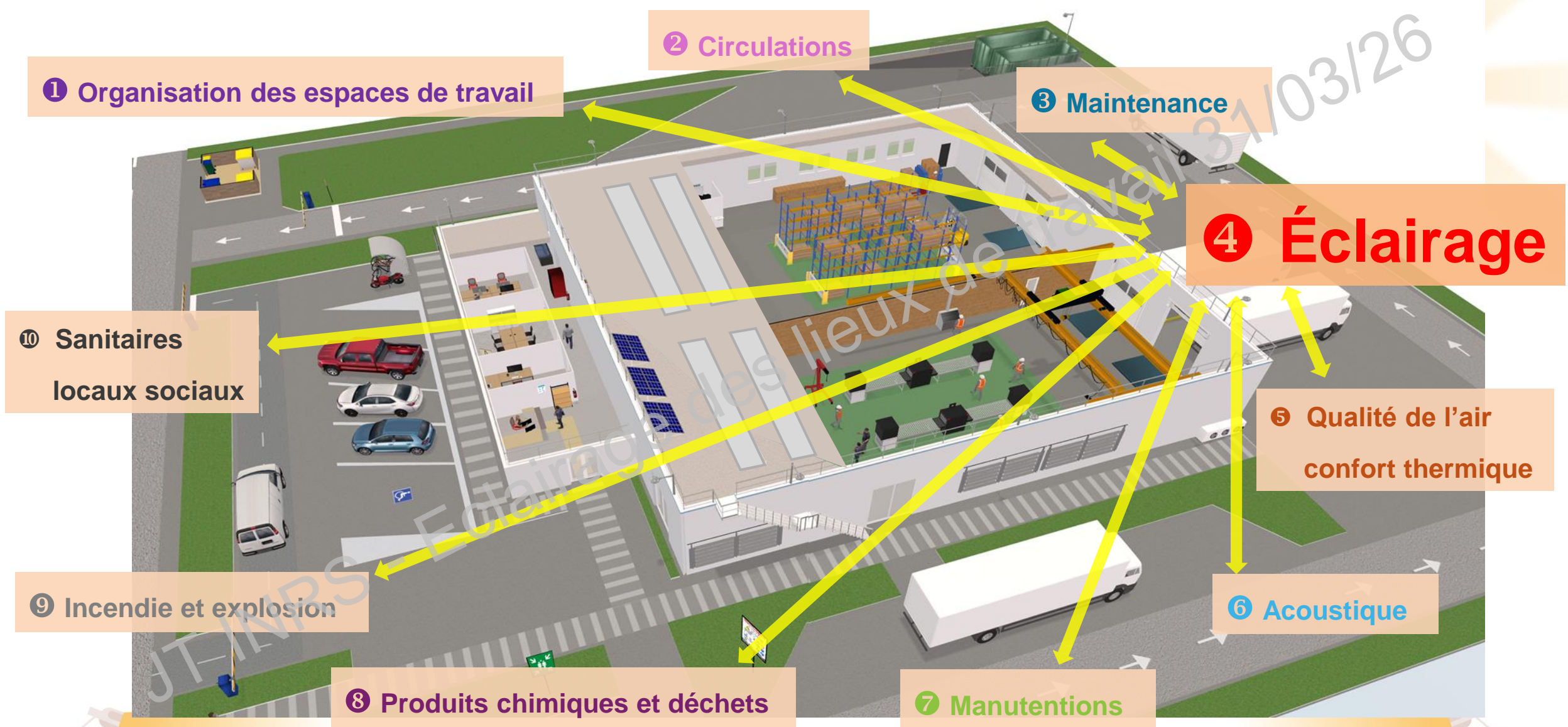
# Des conditions de réussite : quatre principes fondamentaux



# Agir en amont des projets



# Garantir une approche globale : 10 points clés



# S'appuyer sur une démarche participative

- Conseille sur méthode / démarche / techniques

Programmist  
Ergonome  
BET  
CSPS  
Economiste



Employeur  
Directions immobilières  
Organismes publics  
(Mairies, collectivités...)  
Promoteurs immobiliers

- Porte la volonté du changement
- Fixe les orientations du projet
- Définit l'enveloppe du projet et choisit le terrain
- Décide des choix d'investissement
- coordonne le projet (ex : comité de pilotage)
- Choisit la maîtrise d'œuvre
- Valide les choix de conception
- Réceptionne l'ouvrage

- Porte l'expertise de sa propre activité
- Participe au diagnostic du fonctionnement
- Instruit les choix et éprouve les plans à partir du point de vue du travail (ex : groupe de travail)
- s'approprie le projet et le fait vivre



Salariés  
Encadrement  
CSE / CSSCT  
Fournisseurs  
Prestataires extérieurs



Architecte  
Bureaux d'Etudes

- Porte la faisabilité du projet
- Conduit les études
- Chiffre le montant du projet
- Conçoit et met en œuvre les décisions prises et les objectifs fixés par la MOA
- Conseille sur des aspects techniques en lien avec la réalisation de l'ouvrage
- Garantit les choix au regard des contraintes et moyens associés
- Elabore le Permis de Construire et le Dossier de Consultation des Entreprises
- Suit l'exécution et la réception des travaux

# Mettre en œuvre une démarche structurée

